

POINT
STAT

Mobilité inter-versants de la fonction publique des agents titulaires civils

Résultats 2010-2011

Salah Idmachiche

Plus de 6 000 agents, parmi les 3,6 millions de titulaires civils présents dans la fonction publique en 2010 et 2011, ont changé de versant.



STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Entre 2010 et 2011, la mobilité entre versants de la fonction publique – ou mobilité inter-versants de la fonction publique (derniers transferts de personnels liés à la seconde vague de décentralisation compris) concerne, 0,2 % des titulaires civils en emploi, présents en 2010 et 2011, soit environ 6 100 agents sur 3,6 millions.

Cette mobilité est plus forte au départ de la fonction publique hospitalière (0,3%) et de la fonction publique territoriale (0,2 %) qu'au départ de la fonction publique de l'État (0,1 %), mais ces proportions varient selon la catégorie d'employeur public de départ (ministère, établissement public administratif, hôpital public, etc.) et selon les caractéristiques sociodémographiques des agents.

Au sein de la FPE, ce sont les ouvriers ou agents de catégorie C qui ont le plus fréquemment changé de versant employeur. Dans la FPH comme dans la FPT, ce sont les agents de catégorie A qui s'avèrent nettement plus mobiles que les autres. Dans le versant hospitalier, le taux de mobilité est légèrement supérieur chez les femmes. Les mobilités entre versants se font dans près de la moitié des cas à destination de la FPT : entre 2010 et 2011, huit agents mobiles inter-versants sur dix de la FPE – derniers transferts liés à la décentralisation compris – auxquels s'ajoutent sept agents mobiles inter-versants sur dix de la FPH ont rejoint la FPT. Entre 2009 et 2010, les transferts de la FPE à la FPT liés à la décentralisation avaient été plus importants. En ce qui concerne les agents de la FPT en mobilité inter-versants, 51 % sont partis vers la FPH et 49 % vers la FPE.

Enfin, l'Île-de-France et Rhône-Alpes se distinguent des autres régions par le fait qu'ils constituent les principales zones de départ ou d'arrivée pour les mobiles : quatre agents mobiles sur dix y sont originaires ou accueillis.

La mobilité sous ses différents aspects constitue l'un des axes principaux des politiques de gestion des ressources humaines et de réorganisation des services administratifs. La loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels prévoit des dispositifs visant à supprimer les obstacles juridiques et statutaires à la mobilité des fonctionnaires : simplification et systématisation des possibilités de détachement et d'intégration des fonctionnaires dans des corps et emplois appartenant à la même catégorie, possibilité d'intégrer directement un autre corps lorsque les conditions pour y être détaché sont remplies, maintien des avantages acquis dans le cadre des différents emplois occupés pendant la mobilité.

Sur l'ensemble des titulaires civils des trois versants de la fonction publique : fonction publique de l'État (FPE), territoriale (FPT) et hospitalière (FPH), en considérant des grands groupes d'employeurs publics au sein de chaque versant, comme les ministères, les établissements publics administratifs (EPA) sous tutelle de l'État, les communes... (voir définitions, encadré ②), 1,6 % des 3,6 millions d'agents présents dans la fonction publique en 2010 et en 2011 ont changé d'employeur public : 1,4 % au sein du même versant et 0,2 % en changeant de versant de la fonction publique (figure ①). Le taux de mobilité le plus élevé s'observe chez les titulaires civils des EPA de la FPE, des ministères et des autres établissements médico-sociaux de la FPH : respectivement 2,9 %, 2,4 % et 2,7 %. Ce changement se traduit pour 0,3 % seulement par le départ de la FPE pour un autre versant de la fonction publique (mobilité inter-versants) et pour les 2,6 % restants par le départ d'un EPA de la FPE pour un ministère (mobilité inter-employeurs publics au sein de la FPE).

De même, la mobilité inter-employeurs publics des titulaires civils des ministères se traduit pour 0,1 % par le départ pour un autre versant de la fonction publique et pour 2,3 % par le départ du ministère pour un EPA de la FPE.

Au delà de ces changements de catégorie d'employeurs, la **mobilité inter-versants** de la fonction publique constitue un enjeu particulier de gestion des ressources humaines même s'il concerne un nombre nettement plus restreint d'agents.

La mobilité inter-versants concerne 0,2 % des titulaires civils présents en 2010 et en 2011

Comme entre 2009 et 2010, le changement de versant employeur de la fonction publique a concerné 0,2 % des agents titulaires civils présents en 2010 et en 2011, soit environ 6 100 agents sur 3,6 millions. Dans la FPE, 0,1 % des agents ont changé de versant contre 0,2 % dans la FPT et 0,3 % dans la FPH (figure ②). Entre 2009 et 2010, la mobilité inter-versants des titulaires civils de la FPE (0,2 %) avait été fortement impactée par les transferts liés à la décentralisation.

Par employeur de départ, les agents des hôpitaux publics, ainsi que ceux des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) sont partis vers un autre versant dans les mêmes proportions : 0,3 % contre 0,5 % des agents des autres établissements médicaux sociaux. Par ailleurs, 0,3 % des agents des établissements publics administratifs de l'État ont changé de versant de la fonction publique. Les agents des ministères et des régions sont les moins mobiles inter-versants : 0,1 % ont changé de versant entre 2010 et 2011.

Les femmes changent plus fréquemment de versant de la fonction publique : 0,2 % contre 0,1 % des hommes. Dans la FPE, les différences selon le sexe sont moins marquées mais de sens opposé : 0,14 % des hommes et 0,10 % des femmes titulaires civils de la FPE ont quitté la FPE pour un autre versant de la fonction publique. Plus présentes dans la FPH, les femmes de ce versant sont légèrement plus mobiles (0,3 % contre 0,2 % pour les hommes). Elles sont aussi légèrement plus mobiles dans la FPT : 0,2 % contre 0,1 % pour les hommes. Entre 2009 et 2010, la mobilité inter-versants avait été plus marquée chez les hommes, plus particulièrement chez les agents de la FPE. Les hommes titulaires civils de la FPE étant alors les plus mobiles inter-versants : 0,4 % d'entre eux avaient changé de versant contre 0,1 % de femmes. Cet écart s'explique en grande partie par le contexte particulier de la décentralisation où les transferts d'agents ont concerné en majorité la filière technique dans laquelle les hommes sont traditionnellement surreprésentés.

Les agents titulaires ont été particulièrement mobiles entre 25 et 39 ans. Le taux de changement de versant employeur évolue en fonction de l'âge à l'identique dans chacun des trois versants mais avec des ampleurs différentes. Partout, le taux de mobilité est de 0,1 % entre 50 et 59 ans et réduit de moitié au-delà ; mais il est maximum entre 25 et 29 ans en particulier dans la FPH (0,45 %) et la FPT (0,30 %) tandis qu'il est faible dans la FPE (0,17 %).

Dans la FPH comme dans la FPT, les taux de mobilité inter-versants croissent avec la catégorie hiérarchique des agents, atteignant respectivement 0,8 %¹ et 0,7 % chez les titulaires de catégorie A. Dans la FPE en revanche, ce sont les agents de catégorie C qui ont les

taux de mobilité inter-versants les plus élevés, en relation avec les derniers transferts de personnels dans le cadre de la décentralisation : 0,3 % d'entre eux sont partis vers un autre versant de la fonction publique. Entre 2010 et 2011, 36 % des mobiles de la catégorie C de la FPE sont originaires du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (Meeddat) et en particulier 13 % sont des agents d'exploitation des travaux publics de l'État en relation avec les derniers transferts liés à la décentralisation. La moitié des agents mobiles de catégorie C de la FPE accueillis par la FPT sont issus de ce ministère. Entre 2009 et 2010 la mobilité inter-versants des catégories C de la FPE avait été particulièrement impactée par les transferts liés à la décentralisation : entre ces deux années, 0,9 % d'entre eux sont partis vers un autre versant de la fonction publique et notamment près des deux tiers étaient originaires du Meeddat et 40 % étaient des agents d'exploitation des travaux publics de l'État.

En ce qui concerne les différences de mobilité inter-versants selon les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS-Insee), considérés dans leur ensemble, les ouvriers et les professions intermédiaires sont les plus mobiles entre versants : 0,2 % ont changé de versant de la fonction publique entre 2010 et 2011. Les ouvriers – concernés en premier lieu par les transferts liés à la décentralisation – apparaissent les plus mobiles au sein de la FPE (0,7 % contre 4,3 % entre 2009 et 2010). Dans la FPH et la FPT, ce sont les cadres et les professions intellectuelles supérieures qui changent plus fréquemment de fonction publique (respectivement 0,9 % et 0,5 %), et ils sont suivis par les agents des professions intermédiaires qui changent de versant dans les mêmes proportions (0,4 %).

Figure ① : Répartition des agents titulaires civils de la fonction publique présents dans un emploi principal au cours de 2010 et 2011 par versant de départ et de destination (en millier)

Versant de la fonction publique en 2010	FPE	FPT	FPH	Total 3 FP	...dont total des mobiles vers une autre fonction publique	Taux de mobilité (en %)
FPE	1 556,8	1,4	0,4	1 558,6	1,8	0,1
dont mobilité géographique ^(*) (en %)	4,6	42,9	75,0	4,6		
dont mobilité inter-employeurs ^(**) (en %)	2,4			2,5		
FPT	1,1	1 285,0	1,1	1 287,2	2,2	0,2
dont mobilité géographique ^(*) (en %)	54,5	0,5	36,4	0,6		
dont mobilité inter-employeurs ^(**) (en %)		0,9		1,0		
FPH	0,6	1,5	742,3	744,4	2,1	0,3
dont mobilité géographique ^(*) (en %)	50,0	40,0	1,1	1,2		
dont mobilité inter-employeurs ^(**) (en %)			0,3	0,6		
Total 3 FP⁽¹⁾	1 558,5	1 287,9	743,8	3 590,2	6,1	0,2
Ensemble des emplois principaux annuels en 2011⁽²⁾	1 604,2	1 359,3	789,6	3 753,1		

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : (1) agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011.

(2) agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2011.

Lecture : parmi les titulaires civils présents en 2010 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2011, 1,4 milliers sont partis vers la FPT et 0,4 milliers vers la FPH. 4,6 % de ceux n'ayant pas connu une mobilité inter-versant (1 556,8 milliers) ont changé de département de fonction entre 2010 et 2011 et 2,4 % ont changé de catégorie dans la période. 3 590,2 milliers d'agents titulaires civils sont présents en 2010 et en 2011 dans la fonction publique. Parmi eux, 6,1 milliers ont connu une mobilité inter-versants (0,2 %).

(*) Changement de département administratif de fonction. (**) Changement de catégorie d'employeur (voir définitions, encadré 2).

1. Près de la moitié de ces agents mobiles sont des puéricultrices de classes normale et supérieure et qui ont accédé, dans 91 % des cas lors de leur mobilité, aux mêmes grades dans la FPT.

Encadré ① : source et population d'étude

Les données utilisées pour l'évaluation de la mobilité inter-versants de la fonction publique sont issues du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee en collaboration avec la DGAFP, la DGCL et la Drees, depuis l'exercice 2009. Cette source rend désormais possible un suivi homogène et sans double compte de l'emploi et des salaires dans les trois versants de la fonction publique (fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière). Cette source offre également la possibilité d'estimer le nombre d'agents en mobilité entre versants, entre les catégories d'employeurs d'un même versant ou entre ceux des différents versants.

L'évaluation de la mobilité est ici restreinte au champ des agents titulaires civils : les militaires, les stagiaires et élèves fonctionnaires, les agents non titulaires, les ouvriers d'Etat n'y figurent pas, de même que les agents en congé longue durée (par exemple les agents en congé de formation, en congé de fin d'activité, maladie longue durée, etc.). La mesure annuelle de la mobilité implique que seuls soient pris en compte les titulaires civils présents deux années consécutives dans un emploi principal annuel. Ne sont pas pris en compte dans le champ les agents ayant un identifiant invalide (3 634 en 2010 et 667 en 2011). La mobilité inter-versants concerne donc les agents présents dans la fonction publique au cours de 2010 et 2011 dans un emploi principal annuel, sans qu'ils soient nécessairement présents toute l'année, ni a fortiori au 31 décembre 2010 ou 2011. Sachant qu'un salarié pourrait occuper un ou plusieurs postes de travail, le poste principal annuel du salarié est le poste qui a le plus fort salaire net parmi les postes non annexes triés par salaire net décroissant.

La mobilité inter-versants est ainsi mesurée dans cette étude sur **le champ des 3,6 millions d'agents titulaires civils présents dans la fonction publique en 2010 et en 2011 dans un emploi principal**. Parmi eux, 1 558 600 sont en emploi principal dans la FPE en 2010, 1 287 200 dans la FPT et 744 400 dans la FPH.

Figure ② : Taux de mobilité inter-versants des agents titulaires civils entre 2010 à 2011 (en %)

	FPE	FPT	FPH	Ensemble
Sexe				
Femmes	0,10	0,22	0,29	0,19
Hommes	0,14	0,12	0,24	0,14
Age				
16 à 24 ans	0,08	0,17	0,38	0,16
25 à 29 ans	0,17	0,30	0,45	0,28
30 à 39 ans	0,13	0,27	0,44	0,24
40 à 49 ans	0,12	0,17	0,28	0,17
50 à 59 ans	0,09	0,10	0,10	0,10
60 ans et plus	0,05	0,06	0,05	0,05
Catégorie hiérarchique de départ				
A	0,05	0,70	0,75	0,15
B	0,17	0,25	0,30	0,24
C	0,30	0,10	0,18	0,15
Catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) de départ				
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,07	0,46	0,95	0,14
Professions Intermédiaire	0,09	0,40	0,37	0,22
Employés	0,19	0,11	0,17	0,14
Ouvriers	0,69	0,05	0,22	0,25
Région de départ				
Île-de-France	0,12	0,29	0,57	0,25
Province	0,11	0,15	0,23	0,15
DOM	0,12	0,13	0,13	0,13
Etranger	0,12			
Catégorie d'employeur de départ				
Ministères				0,10
EPA de la FPE				0,29
Secteur communal ⁽¹⁾				0,16
Départements ⁽²⁾				0,25
Régions				0,14
Hôpitaux				0,27
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées				0,30
Autres établissements médico-sociaux				0,53
Ensemble	0,12	0,17	0,28	0,17

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011.

Lecture : 0,1 % des hommes titulaires civils présents en 2010 et en 2011 ont changé de versant de la fonction publique. 0,3 % des femmes titulaires civiles présentes dans la FPH en 2010 et toujours dans la fonction publique en 2011 ont changé de versant de la fonction publique entre ces deux années.

(1) Comprend : les communes, les établissements communaux, les établissements intercommunaux et les autres EPA locaux.

(2) Comprend : les départements, les établissements départementaux.

La moitié des mobiles inter-versants a 40 ans ou plus

Si certains personnels sont plus mobiles que d'autres, la répartition des emplois modifie la répartition des caractéristiques des 6 100 titulaires civils ayant changé de versant de la fonction publique entre 2010 et 2011.

Les femmes sont plus mobiles que les hommes et de plus majoritaires dans l'emploi de la fonction publique. Aussi, entre 2010 et 2011, elles constituent un peu plus de deux tiers des mobiles inter-versants (69 %), soit une proportion de 6 points supérieure à leur part parmi l'ensemble des titulaires civils présents en 2010 et en 2011 dans la fonction publique (63 %, figure 3). Elles sont majoritaires parmi les agents mobiles de chaque employeur public, à l'exception des agents mobiles des ministères où les hommes représentent 54 % des titulaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (contre 39 % d'hommes dans les ministères).

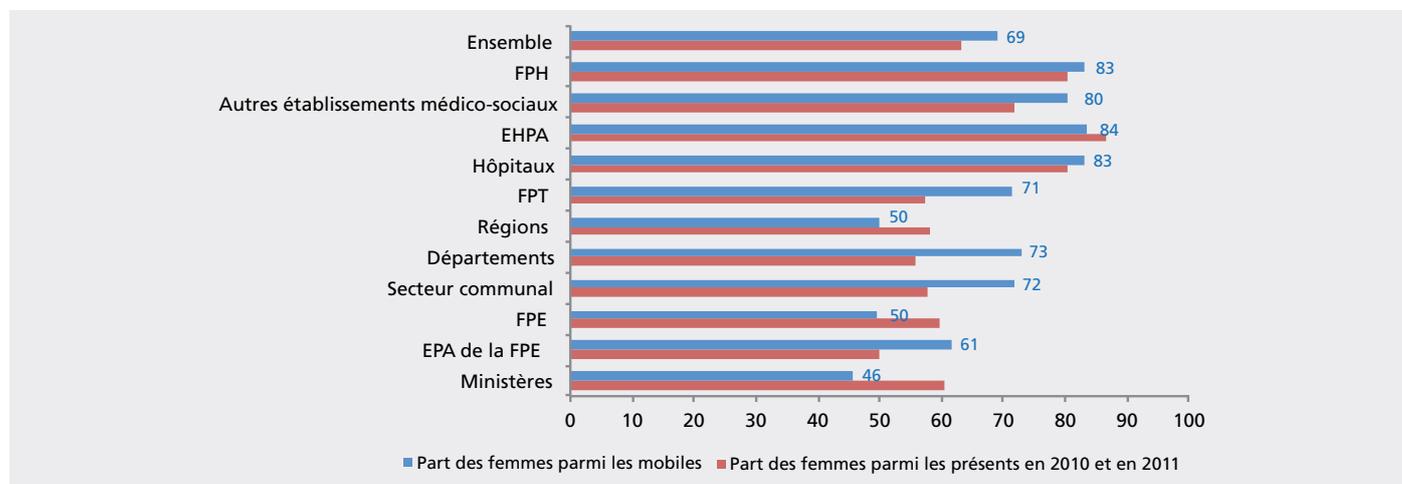
En revanche, si les séniors sont nettement moins mobiles individuellement que les moins de 40 ans, 51 % des agents mobiles inter-versants sont âgés de 40 ans et plus (66 % parmi l'ensemble des présents en 2010 et 2011) et les moins de 30 ans ne représentent que 12 % des mobiles (8 % de l'ensemble des présents en 2010 et 2011) (figure 4). Les agents mobiles inter-versants de la FPH sont majoritairement jeunes : 57 % d'entre eux ont moins de 40 ans, alors que les moins de 40 ans ne représentent que 45 % des agents mobiles de la FPT et de la FPE. Par rapport aux employeurs publics, la proportion des agents mobiles de plus de 40 ans est la plus élevée parmi les agents mobiles inter-versants des régions et des ministères : respectivement 67 % et 59 %. Par ailleurs, les agents mobiles des EPA de l'État, des hôpitaux publics et des autres établissements médico-sociaux (hors EHPA) sont majoritairement jeunes.

41 % des titulaires civils ayant changé de versant de la fonction publique appartiennent à la catégorie C

(contre 46 % parmi l'ensemble des présents en 2010 et 2011) (figure 5). Leur part est particulièrement élevée parmi les agents mobiles des EHPA (69 % contre 85 % de catégories C parmi les présents en 2010 et 2011) et des EPA de l'Etat (59 % parmi les mobiles contre 22 % parmi l'ensemble). En revanche, la part des agents de catégorie C est relativement plus faible parmi les mobiles dans la FPT (45 % des mobiles contre 77 % des présents) et dans la FPH (34 % des mobiles contre 53 % des présents). Les catégories A apparaissent globalement comme peu mobiles, mais c'est le fait de la FPE : elles représentent 29 % de l'ensemble des agents mobiles pour 33 % de l'ensemble des présents en 2010 et 2011 mais seulement 26 % des mobiles inter-versants de la FPE pour 63 % des présents dans la FPE en 2010. En revanche les A mobiles sont surreprésentés dans la FPH (26 % des mobiles pour 10 % des effectifs) et plus encore dans la FPT (35 % des mobiles pour 9 % des présents les deux années). Enfin, les agents de catégorie B (29 % des mobiles) constituent 40 % des agents mobiles inter-versants issus de la FPH (contre 38 % de B présents les deux années).

Au sens de la PCS-Insee, les agents des professions intermédiaires et les employés constituent un peu plus des trois quarts des titulaires civils ayant changé de versant de la fonction publique entre 2010 et 2011 : respectivement 42 % et 35 % (à comparer à leur poids dans la population d'étude de respectivement 32 % et 44 %). Ils constituent près des deux tiers des agents mobiles de la FPE. Sur la période, les cadres et les professions intellectuelles supérieures quant à eux, représentent 15 % de l'ensemble des agents mobiles inter-versants (contre 19 % des présents en 2010 et 2011) et la FPE en compte la proportion la plus élevée parmi ses agents mobiles (22 % contre 37 % des agents dans ce versant). Les ouvriers ne constituent que 6 % de l'ensemble des agents mobiles inter-versants (contre 4 % de la population d'étude), leur part est la plus élevée parmi les mobiles de la FPE (12 %, contre 2 % des présents en 2010 et en 2011).

Figure 3 : Part des femmes parmi les titulaires civils en mobilité inter-versants selon le versant et l'employeur de départ (en %)

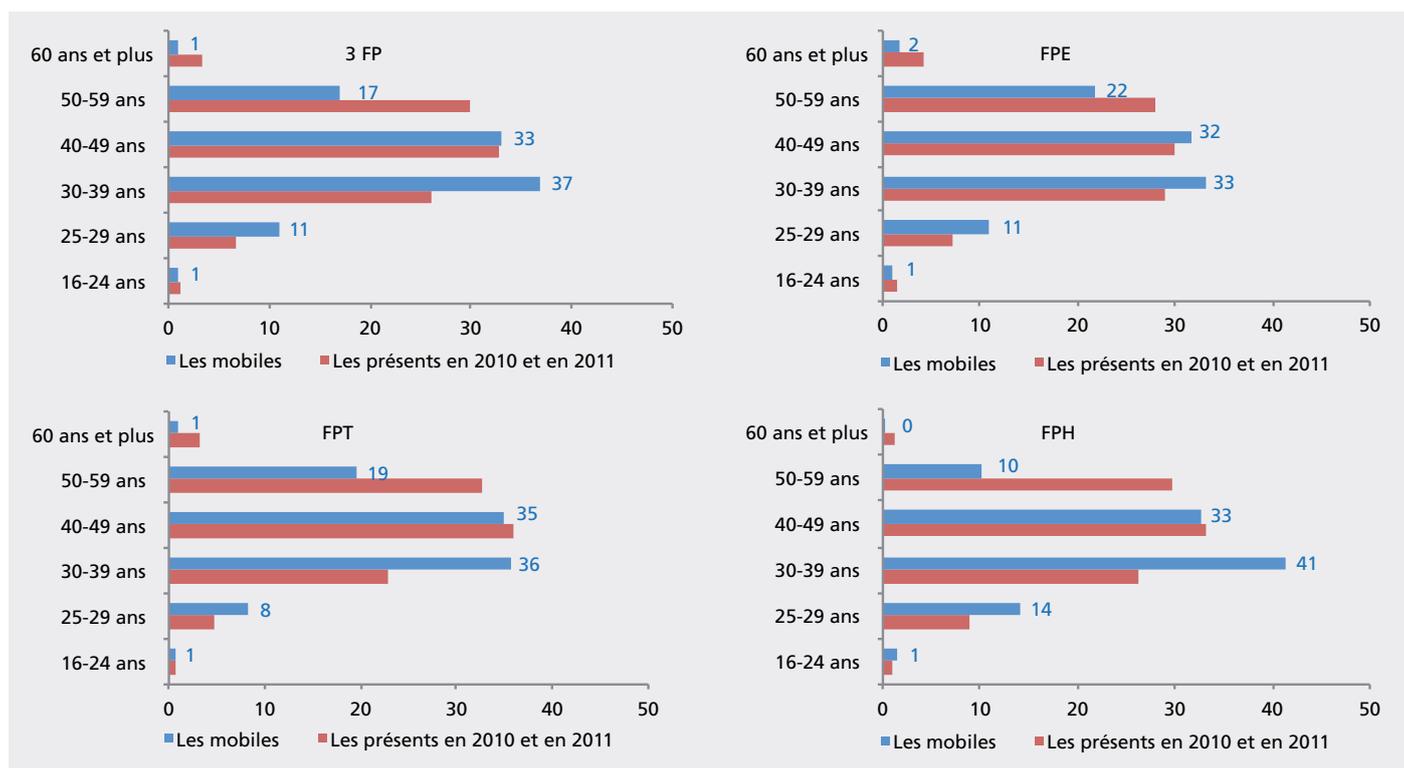


Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils ayant changé de fonction publique entre 2010 et 2011.

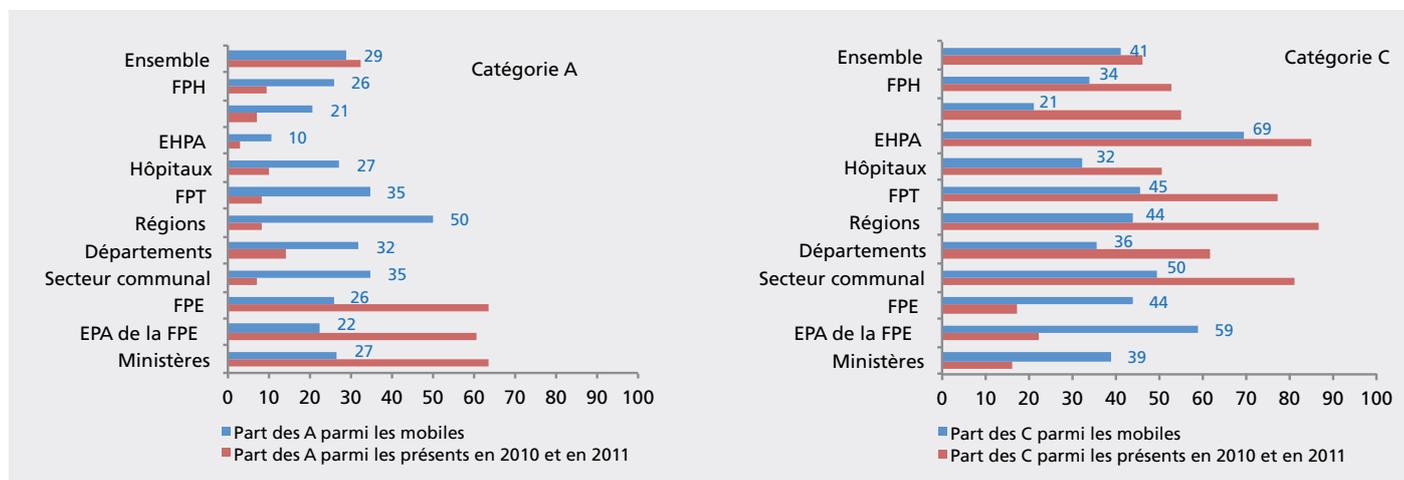
Lecture : parmi les agents mobiles inter-versants des ministères, 46 % sont des femmes.

Figure 4 : Répartition des agents titulaires civils en mobilité inter-versants selon l'âge et l'employeur de départ (en %)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
 Champ : agents titulaires civils ayant changé de fonction publique entre 2010 et 2011.
 Lecture : parmi les agents mobiles inter-versants de la FPE, 32 % sont âgés de 40 à 49 ans.

Figure 5 : Part des A et des C parmi les agents titulaires civils en mobilité inter-versants selon l'employeur de départ (en %)



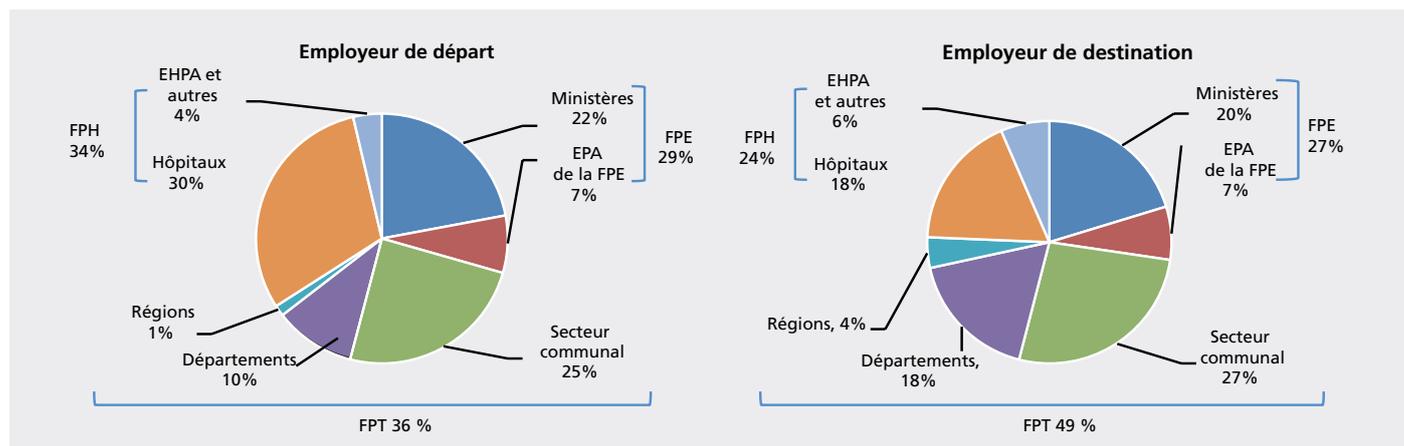
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
 Champ : agents titulaires civils ayant changé de fonction publique entre 2010 et 2011.
 Lecture : parmi les agents mobiles inter-versants des ministères, 39 % sont des agents de catégorie C

La FPT constitue la principale **origine** des agents en mobilité inter-versants : 36 % dont 25 % proviennent du secteur communal et 10 % des départements (figure 6). Par ailleurs, la FPH est le versant de la fonction publique de départ pour un peu plus d'un tiers des agents mobiles inter-versants (30 % venant des hôpitaux, 4 % des EHPA et des autres établissements médico-sociaux). Enfin, les agents mobiles de la FPE représentent 29 % de l'ensemble des agents mobiles avec 22 % qui proviennent des ministères.

Concernant les versants et les employeurs publics de **destination** pour les agents en mobilité inter-versants, la FPT constitue le principal versant destinataire des agents mobiles en accueillant près de la moitié des mobiles (49 %), et en particulier 27 % dans le secteur communal.

La FPE et la FPH accueillent respectivement 27 % et 24 % des mobiles inter-versants. Les ministères accueillent 20 % des mobiles inter-versants et les hôpitaux publics 18 %.

Figure 6 : Répartition des agents titulaires civils en mobilité inter-versants selon les versants de la fonction publique de départ et de destination (en %)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils ayant changé de fonction publique entre 2010 et 2011.

Lecture : 34 % des agents mobiles inter-versants sont des mobiles de la FPH. 49 % des agents mobiles inter-versants sont accueillis par la FPT.

Entre 2010 et 2011, huit agents quittant la FPE et près de trois quarts des agents quittant la FPH ont ainsi rejoint la FPT (figure 7). En ce qui concerne les agents de la FPT en mobilité inter-versants, 51 % sont partis vers la FPH et 49% vers la FPE. Entre 2009 et 2010, les mobilités entre versants s'étaient fortement impactées par les transferts liés à la décentralisation, opérées dans deux tiers des cas à destination de la FPT : neuf agents mobiles inter-versants sur dix de la FPE auxquels s'ajoutaient près de huit agents mobiles inter-versants de la FPH.

Entre 2010 et 2011, les agents mobiles des ministères partent le plus fréquemment vers les communes (41 %) et les départements (36 %). Par ailleurs les agents mobiles des EPA de l'État effectuent, dans 44 % des cas, leur mobilité inter-versants vers les hôpitaux publics et dans 22 % des cas vers les communes. Les agents en mobilité inter-versants des communes et des départements sont

le plus souvent partis vers les hôpitaux et les ministères. En ce qui concerne les agents mobiles inter-versants des hôpitaux, près de la moitié sont partis vers les communes et près d'un quart vers les départements.

Globalement, la FPE et la FPH ont vu partir plus d'agents en mobilité inter-versants qu'elles n'en ont accueilli. Ce solde est déficitaire respectivement de 130 et 600 postes. Ce solde pour la FPE est particulièrement déficitaire vis-à-vis de la FPT (340 postes) tandis qu'il est positif vis-à-vis de la FPH (210 postes). Par ailleurs, les EPA de la FPE réalisent un solde positif (75 postes) lors des échanges avec la FPT dont 100 postes avec le seul secteur communal et un solde négatif (95 postes) avec la FPH.

Le solde négatif de la FPH résulte essentiellement d'un déficit de 770 postes des hôpitaux au profit des ministères et des départements (290 postes chacun) et du secteur communal (230 postes).

Figure 7 : Nombre d'agents titulaires civils en mobilité inter-versants(*) selon les versants et les employeurs de départ (lignes) et de destination (colonnes)

	Ministères	EPA - FPE	FPE	Secteur Communal	Départements	Régions	FPT	Hôpitaux	EHPA	Autres établissements médico-sociaux	FPH	Total
Ministères				560	490	190		100	n.s.	n.s.		1 350
EPA - FPE				100	80	20		200	40	10		450
FPE							1 440				360	1 800
Secteur communal	510	200						620	150	30		1 510
Départements	260	60						160	10	150		640
Régions	60	10						10				90
FPT			1 100								1 130	2 230
Hôpitaux	390	140		850	450	30						1 860
EHPA	10	10		90	10	10						130
Autres établissements médico-sociaux	10	10		30	40	n.s.						90
FPH			570				1 520					2 090
Total	1 240	430	1 680	1 630	1 080	250	2 960	1 100	200	200	1 490	6 130

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils ayant changé de fonction publique entre 2010 et 2011.

Lecture : 80 % des agents mobiles inter-versants de la FPE sont partis vers la FPT et 20 % vers la FPH. 41 % des agents mobiles inter-versants des ministères sont partis vers les communes.

n.s. : non significatif pour effectif inférieur à 5.

(*) Les effectifs sont arrondis à la dizaine près.

Le genre, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et la catégorie d'employeur public, impactent la mobilité inter-versants

Afin de préciser le rôle propre joué par les différentes caractéristiques des agents sur la mobilité inter-versants, on estime la probabilité de changer de versant de la fonction publique par un modèle qui prend en compte six facteurs : le sexe, la catégorie hiérarchique de départ, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) de départ, la région de départ et la catégorie d'employeur public de départ. Le modèle est estimé sur l'ensemble des agents sans distinction du versant d'origine (en 2010), puis sur chacun des trois versants pris séparément (figure 8).

Le sexe est un facteur déterminant pour la mobilité inter-versants. Tous versants confondus, être un homme impacte négativement la probabilité relative de changer de versant de la fonction publique, mais l'influence du sexe diffère selon les versants. Si dans la FPE, le fait d'être un homme augmente les chances de mobilité, dans la FPT et dans la FPH en revanche, les hommes ont des chances moindres de changer de versant.

L'âge est également un critère déterminant de la mobilité inter-versants. Pris dans leur ensemble ou au niveau de chaque versant, les titulaires civils ont plus de chances d'être mobiles inter-versants lorsqu'ils sont jeunes. En effet, les agents âgés de 25 à 29 ans et de 30 à 39 ans ont les probabilités les plus élevées de passer d'une fonction publique à une autre par rapport à un agent âgé de 40 à 49 ans ayant les mêmes caractéristiques. Les probabilités de changer de versant de la fonction publique décroissent ensuite lorsque les agents approchent de l'âge de la retraite. Ces constats restent valables chez les agents de la FPT et de la FPH.

Dans leur ensemble, même si les agents de catégorie A ont la probabilité la plus élevée de changer de versant, la catégorie hiérarchique n'a pas d'effet significatif sur la probabilité de changer de versant de la fonction publique, toutes choses égales par ailleurs. En revanche, l'effet de la catégorie hiérarchique est significatif au niveau de chaque versant. Pour ce qui concerne uniquement les titulaires de la FPE, les A et les B ont les probabilités les plus faibles par rapport à un C d'être mobiles inter-versants. En revanche, les agents de catégorie A de la FPH ont la probabilité la plus élevée de partir vers un autre versant, par rapport aux agents de catégorie C ayant les mêmes caractéristiques. Par ailleurs, les A et les B de la FPT ont des probabilités élevées de connaître une mobilité inter-fonction publique par rapport à un agent de catégorie C, toutes choses égales par ailleurs.

Considérés dans leur ensemble, et par rapport aux employés, les cadres, les agents des professions intermédiaires ainsi que les ouvriers (PCS-Insee) ont des probabilités plus élevées de changer de versant de la fonction publique, toutes choses égales par ailleurs. Ce constat est valable chez les agents de la FPE alors que l'effet de la catégorie hiérarchique sur la mobilité inter-versants est limité chez les agents de la FPT et de la FPH.

Par rapport aux agents exerçant en province, ceux travaillant en Île-de-France ont, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité la plus élevée d'être mobiles inter-versants. Ce constat observé au niveau global s'observe également chez les agents originaires de la FPT et de la FPH. En revanche, les agents de la FPE exerçant en Ile-de-France ont moins de chances de changer de versant par rapport aux agents de la province, toutes choses égales par ailleurs.

Figure ③: Impacts des caractéristiques des agents titulaires civils sur la mobilité inter-versants

	Ensemble des 3 FP		FPE		FPT		FPH	
	Coefficients estimés		Coefficients estimés		Coefficients estimés		Coefficients estimés	
Constante	-6,66	***	-5,42	***	-6,90	***	-6,07	***
Sexe								
Hommes	-0,15	***	0,39	***	-0,38	***	-0,16	**
Femmes	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Catégorie hiérarchique de départ								
A	0,15	n.s.	-3,99	***	3,10	***	1,22	*
B	-0,03	n.s.	-1,77	***	1,18	**	0,14	n.s.
C	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Indéterminée	1,82	***	0,91	*	5,06	n.s.	-0,35	n.s.
Age								
16 - 24 ans	0,05	n.s.	0,00	n.s.	0,39	n.s.	0,35	*
25 - 29 ans	0,47	***	0,80	***	0,71	***	0,49	***
30 - 39 ans	0,36	***	0,37	***	0,44	***	0,47	***
40 - 49 ans	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
50 - 59 ans	-0,60	***	-0,40	***	-0,62	***	-1,14	***
60 ans et plus	-1,22	***	-1,00	***	-1,39	***	-2,31	***
Catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) de départ								
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,36	***	2,46	***	-1,54	***	0,78	n.s.
Professions Intermédiaire	0,61	***	1,61	***	-0,36	n.s.	0,36	n.s.
Employés	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Ouvriers	0,62	***	0,63	***	-0,32	*	0,46	***
Indéterminée	-1,04	**	-0,43	n.s.	-4,61	n.s.	0,00	n.s.
Région de départ								
Île-de-France	0,57	***	-0,12	**	0,61	***	0,94	***
Province	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
DOM	0,05	n.s.	0,24	*	0,07	n.s.	-0,43	*
Etranger	-0,52	*	0,04	n.s.				
Catégorie d'employeur de départ								
Ministères	-0,93	***	-0,81	***				
EPA de la FPE	0,32	***	Réf.					
Secteur communal	Réf.				Réf.			
Départements	0,34	***			0,09	*		
Régions	0,02	n.s.			0,05	n.s.		
Hôpitaux	0,24	***					-0,57	***
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées	0,64	***					Réf.	
Autres établissements médico-sociaux	1,04	***					0,36	***
Nombre d'observations	3 590 248		1 558 631		1 287 214		744 403	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ: agents titulaires civils présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011.

*** : significatif au seuil de 1 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; * : significatif au seuil de 10 %.

Les coefficients des variables explicatives dans la régression logistique : un coefficient de signe positif (respectivement négatif), indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît (respectivement réduit) par rapport à la modalité de référence, la probabilité, pour un agent de connaître une mobilité inter-versants entre 2010 et 2011, toutes choses égales par ailleurs.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être un homme dans la FPE accroît la probabilité de changer de versant de la fonction publique entre 2010 et 2011.

La mobilité inter-versants dépend également de l'employeur public de départ. En effet, les agents des EPA de la FPE ont plus de chance de changer de versant que ceux en fonction dans les ministères ayant les mêmes caractéristiques. Dans la FPT, les agents employés par les départements ont la probabilité la plus élevée de

connaître une mobilité inter-versants, par rapport à ceux employés par des communes. Enfin, les titulaires civils des hôpitaux publics (FPH) ont une probabilité moindre de changer de versant par rapport aux agents des EHPA, ou autres établissements médico-sociaux, toutes choses égales par ailleurs.

Environ quatre mobiles sur dix sont originaires ou accueillis en Ile-de-France et en Rhône-Alpes

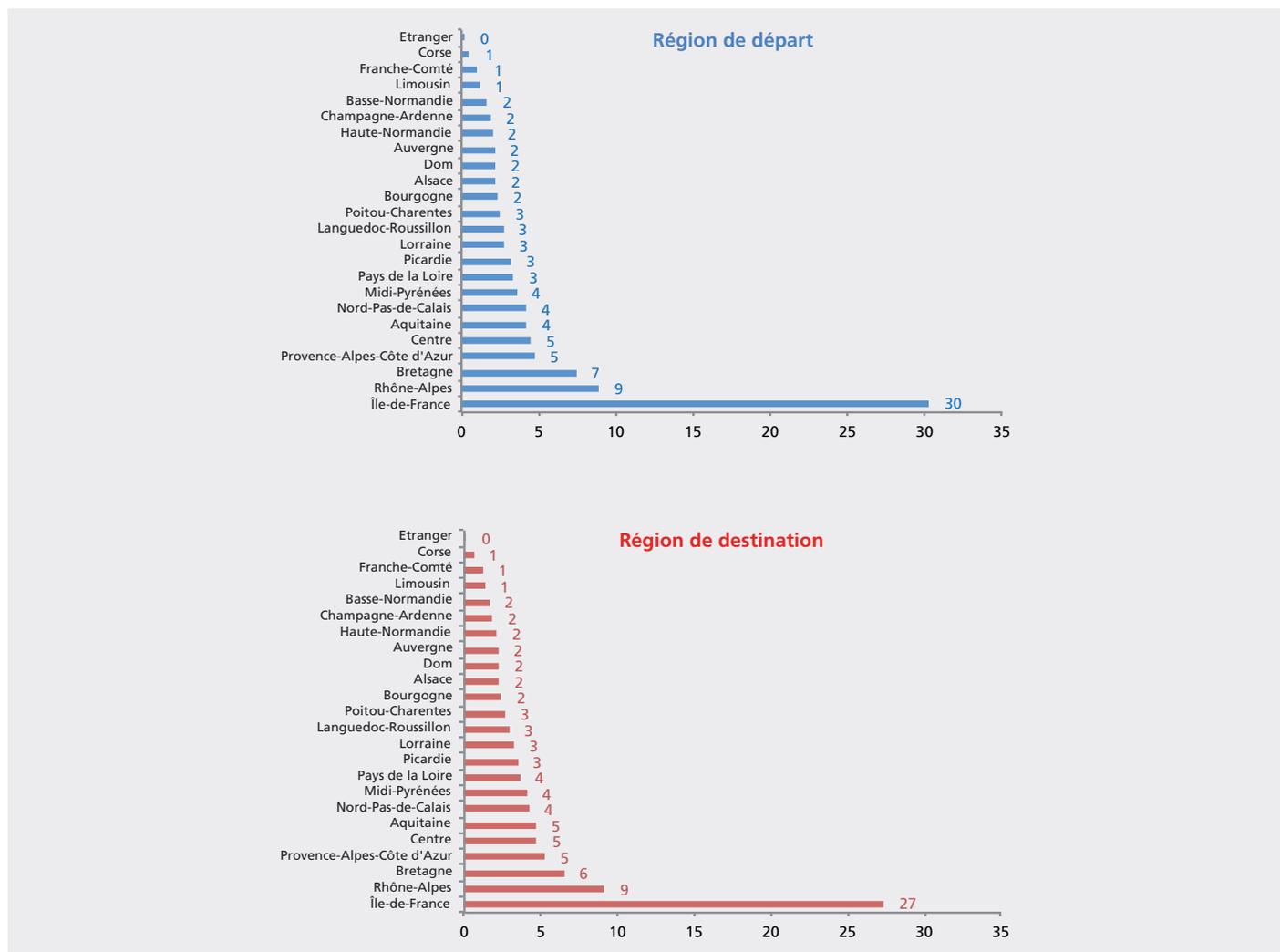
Près de quatre agents mobiles inter-versants sur dix travaillaient en 2010 en l’Ile-de-France ou de Rhône-Alpes (respectivement 30 % et 9 % des mobiles, figure 9). Un peu plus d’un tiers y travaillaient en 2011 (27 % et 9 % respectivement). Cela ne signifie pas pour autant que ces mobilités se soient accompagnées d’une mobilité géographique (voir définitions, encadré 2) ni que les résidents d’Ile-de-France ou de Rhône-Alpes soient plus mobiles que les autres, mais résulte essentiellement du poids de ces régions dans l’emploi public. Cependant l’analyse « toutes choses égales par ailleurs » montre que les agents en poste en Ile-de-France font significativement plus de mobilité inter-versants que les autres ; particulièrement ceux de la FPH et de la FPT alors que ceux de la FPE le sont moins. L’Ile-de-France apparaît déficitaire ainsi que dans une moindre mesure la Bretagne entre 2010 et 2011 tandis que Pays-de-la-Loire et Aquitaine sont bénéficiaires.

Le changement de versant de la fonction public est souvent l’occasion d’une mobilité géographique. La mobilité géographique est plus importante pour les agents de la FPE, qu’ils restent dans leur versant ou le quittent (figure 10).

Dans les trois-quarts des cas, les mobilités inter-versants se font au sein d’une même région (figure 11). Quelle que soit la zone d’origine, au moins un agent mobile sur deux change de versant de la fonction publique tout en restant dans la même région.

Pour 45 % des agents en mobilité inter-versants, changer de versant de la fonction publique entre 2010 et 2011 s’est traduit par un changement de département administratif de fonction (figure 12). Ce taux de mobilité géographique n’est que de 2 % chez les agents n’ayant pas changé de versant de la fonction publique. Les titulaires civils de la FPE sont ceux pour qui coïncident le plus souvent mobilité géographique et changement de versant de la fonction publique : 48 % (contre respectivement 44 % et 42 % des agents mobiles de la FPT et

Figure 9 : Répartition des agents titulaires civils en mobilité inter-versants selon les régions de départ et de destination (en %)



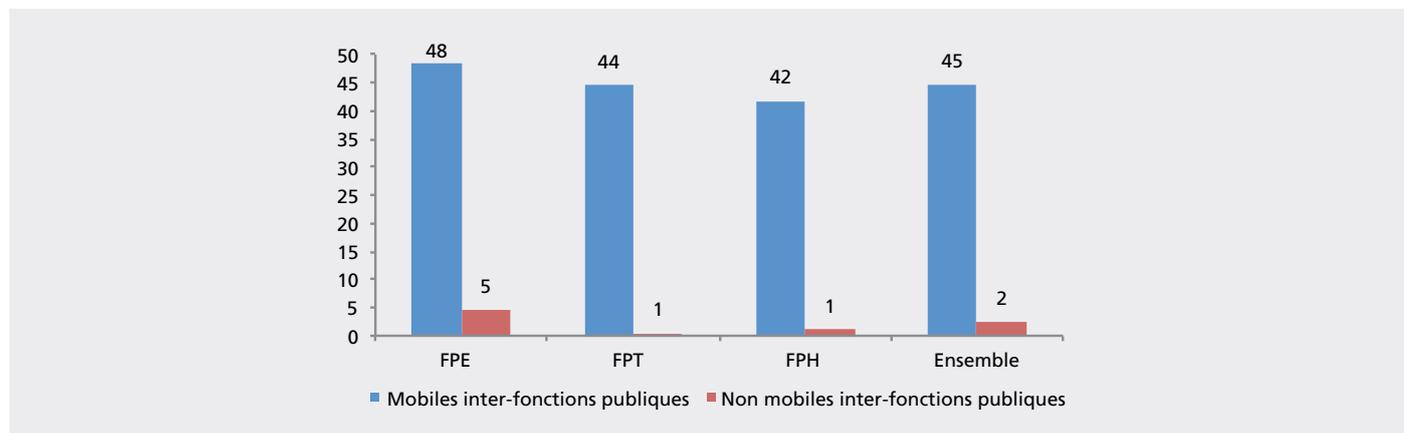
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
 Champ : agents titulaires civils ayant changé de fonction publique entre 2010 et 2011.
 Lecture : 30 % des agents mobiles inter-versants sont originaires de l’Ile-de-France. 27 % des agents mobiles inter-versants sont partis vers l’Ile-de-France.

de la FPH). Par ailleurs, les agents de ces deux versants sont très peu mobiles géographiquement lorsqu'ils ne changent pas de versant de la fonction publique (1 % contre 5 % des non-mobiles inter-fonctions publiques de la FPE).

Toutes fonctions publiques confondues, les agents d'Île-de-France changeant de versant sont les plus

mobiles géographiquement : 62 % d'entre eux ont changé de département administratif de fonction entre 2010 et 2011 contre 37 % des agents originaires de la province. Près de deux tiers des mobiles géographiques originaires d'Île-de-France restent dans cette région et un tiers d'entre eux part en province. Inversement, parmi les provinciaux mobiles inter-versants, 14 % ont rejoint l'Île-de-France (figure 10).

Figure 10 : Le taux de mobilité géographique(*) chez les agents titulaires civils mobiles et non mobiles inter-versants (en %)



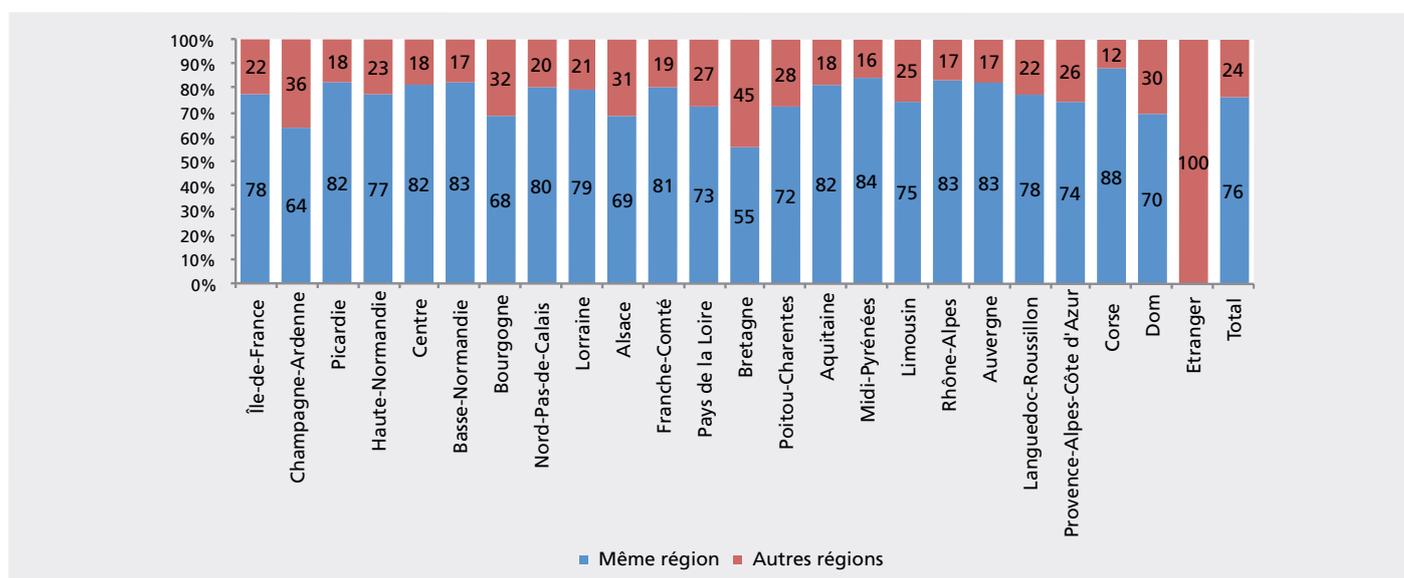
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils présents dans un emploi principal en 2010 et en 2011.

Lecture : parmi les agents ayant changé de versant de la fonction publique, 45 % ont changé de département administratif de fonction. Parmi les agents n'ayant pas changé de fonction publique, 2 % ont changé de département administratif de fonction.

(*) Changement de département administratif de fonction (voir définitions, encadré 2).

Figure 11 : Répartition des agents titulaires civils en mobilité inter-versants selon les régions de départ et de destination (en %)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils ayant changé de fonction publique entre 2010 et 2011.

Lecture : 78 % des agents mobiles inter-versants originaires de l'Île-de-France sont restés dans cette même région.

Figure 12 : La mobilité géographique des titulaires civils en mobilité inter-versants entre 2010 et 2011

Région de départ	Mobiles inter-versants (nombre)	dont mobiles géographiques(*) (nombre)	Taux de mobilité géographique (en %)	Région de destination (en %)			
				Île-de-France	Province	Dom et étranger	Total
Île-de-France	1 860	1 160	62	65	33	2	100
Province	4 120	1 520	37	14	85	2	100
Dom et étranger	150	60	40	40	50	10	100
Total	6 130	2 740	45	36	62	2,0	100

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils ayant changé de fonction publique entre 2010 et 2011.

Lecture : parmi les titulaires civils mobiles inter-versants originaires d'Île-de-France, 62 % ont connu une mobilité géographique entre 2010 et 2011. Parmi ces derniers, 65 % sont restés dans la même région, mais avec un changement de département de fonction, 33 % sont partis vers la province et 2 % vers les Dom ou l'étranger.

(*) Changement de département administratif de fonction (voir définitions, encadré 2).

Encadré 2 : Définitions

La mobilité inter-versants de la fonction publique : consiste en un changement de versant employeur (FPE, FPT ou FPH) au cours de deux années successives.

La mobilité géographique consiste dans cet article en un changement de département administratif de fonction au cours de deux années consécutives.

La mobilité inter-employeurs publics consiste dans cet article en un changement de catégorie d'employeur public selon un niveau de détail de la nomenclature des employeurs publics, plus fin que les versants détaillée suivante :

- au sein de la FPE, vingt-deux employeurs groupés sont considérés : chaque ministère et les EPA regroupés par ministère de tutelle (exemple : Affaires étrangères, Culture et Communication, ensemble des EPA sous tutelles du ministère des Affaires étrangères, ensemble des EPA sous tutelles du ministère de la Culture et Communication, etc.) ;
- au sein de la FPT, sept employeurs groupés sont considérés. Ils correspondent à chaque niveau de collectivité territoriale (ensemble des communes, ensemble des départements et ensemble des régions), et aux établissements qui leur sont rattachés (ensemble des établissements communaux, ensemble des établissements intercommunaux, ensemble des établissements départementaux) ainsi que l'ensemble des autres EPA locaux ;
- au sein de la FPH, trois employeurs regroupés sont considérés : l'ensemble des hôpitaux, l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées et l'ensemble des autres établissements médico-sociaux.

Le taux de mobilité inter-versants est le rapport entre le nombre d'agents ayant changé de versant entre deux années successives et le total des agents présents au cours des deux années consécutives dans la fonction publique ou l'année initiale dans le versant de départ.

Le taux de mobilité géographique est, dans cet article, le rapport entre le nombre d'agents ayant changé de département de fonction entre deux années consécutives et le total des agents présents les deux années consécutives dans la fonction publique.

Le taux de mobilité inter-employeurs publics est le rapport entre le nombre d'agents ayant changé d'employeurs publics entre deux années consécutives et le total des agents présents au cours des deux années consécutives dans la fonction publique.

Nota Bene : les travaux menés dans cet article sont cantonnés aux seuls agents titulaires civils.

Bibliographie

- *La gestion des âges de la vie dans la fonction publique : pour une administration moderne et efficace*, Rapport au premier ministre, Janvier 2012.
- *Les mobilités des agents titulaires civils des ministères*, Salah Idmachiche, DGAFP, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Faits et chiffres 2007-2008.
- *Stabilisation des effectifs sur emplois permanents dans la fonction publique territoriale en 2009, hors les transferts de personnel en provenance de l'État*, *Bulletin d'informations statistiques de la DGCL*, n° 83 – août 2011.
- *Mobilité inter-fonctions publiques, géographique et inter-employeurs publics*, Fiche thématique 4.6, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Faits et chiffres, édition 2013.

Directeur de la publication : Marie-Anne Lévêque
Rédacteur en chef : Adrien Friez
Chargé de publications statistiques : Jose-Antoine Cilleros

ISSN : 2267-6483
Point Stat n° 13
Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.